

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 mai 2010  
Français  
Original : russe

**Assemblée générale**  
**Soixante-quatrième session**  
Point 96 de l'ordre du jour  
**Désarmement général et complet**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-cinquième année**

**Lettre datée du 19 mai 2010, adressée au Secrétaire général  
et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de la Fédération de Russie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur par la présente de vous faire tenir le texte de la Déclaration publiée par les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective - Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan et Tadjikistan – concernant la signature d'un traité entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur les mesures de réduction et de limitation ultérieures des armes stratégiques offensives, adoptée le 8 mai 2010 lors d'une réunion informelle des chefs des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (au titre du point 96 de l'ordre du jour), et du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Vitaly Churkin



**Annexe à la lettre datée du 19 mai 2010 adressée  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration**

**Des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective  
– Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan et Tadjikistan –  
concernant la signature d'un traité entre la Fédération de Russie  
et les États-Unis d'Amérique sur les mesures de réduction  
et de limitation ultérieures des armes stratégiques offensives**

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective se félicitent de la signature par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique d'un traité sur les mesures de réduction et de limitation ultérieures des armes stratégiques offensives. Ils considèrent que cet instrument constitue un élément important de l'architecture de sécurité internationale, reflétant la contribution essentielle apportée par la Russie et les États-Unis d'Amérique au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Le principe d'une sécurité égale et indivisible constitue la pierre angulaire du nouveau Traité sur les armes stratégiques offensives. Toutes ses dispositions ont été élaborées sur une base strictement paritaire.

Le nouveau Traité remplace l'un des instruments les plus importants de l'histoire dans le domaine du désarmement, à savoir le Traité entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (Traité START) du 31 juillet 1991. Ce traité a joué un rôle historique dans le maintien de la paix internationale, de la stabilité stratégique et de la sécurité. Il a servi de base pour l'instauration du nouveau climat de confiance, d'ouverture et de prévisibilité dans le processus de réduction des armes stratégiques offensives, qui est reflété dans le nouveau Traité.

Le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine étaient parties au Traité START aux côtés de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique. Le rôle historique de cet instrument serait incomplet sans les efforts importants déployés par ces États en vue de sa mise en œuvre, et sans l'exécution par ces derniers de tous les engagements qu'ils avaient pris en vertu du Protocole de Lisbonne de 1992. La renonciation volontaire par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine à leurs armes nucléaires et leur adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires ont eu une influence positive sur la stabilité stratégique dans son ensemble.

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective soulignent qu'il est important que, dans leur déclaration conjointe du 4 décembre 2009, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique aient réaffirmé les garanties de sécurité concernant le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine énoncées dans les mémorandums de Budapest en date du 5 décembre 1994.

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective font observer que, compte tenu de l'expiration du Traité de défense antimissiles de 1972, la stipulation dans le Traité des liens indissolubles entre les armements stratégiques offensifs et les armements stratégiques défensifs et de la part croissante de ces liens

dans le processus de réduction des armements stratégiques offensifs revêt une importance de principe. Le Traité a été conclu dans les conditions des niveaux existants des systèmes stratégiques défensifs, dans la Fédération de Russie et aux États-Unis d'Amérique, la modification de ces niveaux confère à chaque partie le droit de régler la question de sa participation ultérieure au processus de réduction des armements stratégique offensifs.

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective sont convaincus que les armements stratégiques offensifs en version conventionnelle exerceront une influence négative sur la sécurité internationale et la stabilité stratégique. Ils souhaitent que la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique poursuivent l'examen de l'ensemble des questions liées à la mise au point de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés par des sous-marins en variante non nucléaire.

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective considèrent que le nouveau Traité favorisera le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, l'élargissement du processus de désarmement nucléaire et la création de conditions lui conférant une perspective de caractère multilatéral. Ils lancent un appel à tous les pays possédant l'arme nucléaire, afin qu'ils s'associent aux efforts déployés par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, et contribuent plus activement au processus de désarmement.

Moscou, le 8 mai 2010